



Sft et pension alimentaire

Par **pèrdu**, le **29/04/2011** à **11:20**

Bonjour,

Mon ex-épouse, mère de mes deux ainés, a envoyé un courrier à mon employeur pour obtenir le versement du SFT à compter du premier jugement lui accordant la garde principale des enfants. Du coup le SFT lui est versé directement et elle a obtenu le versement de deux années d'arriérés de SFT. Ma contribution mensuelle à l'entretien et à l'éducation des enfants a été fixée compte tenu du SFT qui m'était versé. Est-il légal qu'a posteriori le SFT lui soit versé, ce qui revient quasiment à doubler la pension alimentaire, sans décision du JAF ? Lors d'une récente audience auprès du JAF celui-ci a reconnu le caractère illégitime de cette démarche tout en se disant incompétent pour solutionner le problème. Il serait logique en effet que la pension soit revue à la baisse en défalquant le SFT de son montant actuel. Quelles sont mes possibilités de recours pour récupérer les SFT injustement versé : TA ? ...

Merci d'avance pour votre réponse.